



REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL DE L'UEMOA  
PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE DU SENEGAL

SOLLICITATION D'EXPRESSIONS D'INTERET  
AGETIP

SERVICES DE CONSULTANTS (MAITRISE D'ŒUVRE) POUR LA MISE A LA DISPOSITION DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL DE 20 SYSTEMES AEP MULTI VILLAGES ET 10 SYSTEMES AEP AVEC POMPES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES REGIONS DE KAFFRINE, KAOLACK, LOUGA, SAINT-LOUIS, THIES, MATAM, TAMBACOUNDA ET KEDOUGOU

Date : 26 Juillet 2010 - Avis n° 088/10

1. L'UEMOA dans le cadre du rapprochement de l'intégration vers les peuples et de l'exécution de son Programme Economique Régional (PER) de lutte contre la pauvreté, décide de mettre à la disposition de la République du Sénégal, 120 (cent vingt) forages positifs équipés de pompes à motricité humaine, 20 systèmes AEP multi villages et 10 systèmes AEP avec pompes solaires photovoltaïques et d'en garantir la durabilité par l'implication et la responsabilisation des populations bénéficiaires.

C'est ainsi qu'elle a convenu, en accord avec la République du Sénégal, en vue de rendre visible les investissements du PER et de permettre aux populations bénéficiaires d'accéder à l'eau potable et d'en maîtriser la gestion, dans des délais raisonnables, de recourir aux services d'un maître d'ouvrage délégué et a désigné, à cet effet, l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi (AGETIP).

2. Les services pour lesquels les consultants sont invités à manifester leur intérêt consistent à assurer les missions d'études, de préparation des dossiers d'appel d'offres et de supervision des travaux de réalisation de 20 systèmes AEP multi villages et 10 systèmes AEP avec pompes solaires

photovoltaïques dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès, Matam, Tambacounda et Kédougou.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux d'intérêts Publics contre le sous-emploi (AGETIP) invite les bureaux d'études admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services sus indiqués.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services, à savoir :

- être un cabinet domicilié dans un pays membre de l'UEMOA ;
- brochures et références concernant l'exécution de contrats analogues en nature (études, préparation de dossiers d'appels d'offres et supervision des travaux) et en montant;
- capacités techniques et de gestion de la firme;
- capacités administratives et financières;
- expériences semblables des cinq dernières années;
- référence de clients;
- et toute information jugée pertinente.

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les directives de l'UEMOA.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous :

**AGETIP :**

**Boulevard Djily MBAYE x Bérenger FERRAUD**

**B.P. 143 - Téléphone : (221) 33.839.02.02**

**- FAX (221) 33.821.04.78 Dakar**

**et aux heures suivantes : 8 H 00 à 17 H 00 GMT auprès de Messieurs Alioune Badara DIENG et Lamine SY, Chefs de Projets ou consulter ce même avis de manifestation d'intérêt à partir du site Agence: [www.agetip.sn](http://www.agetip.sn)**

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mardi 24 août 2010 à 15 heures.**

**Le Directeur Général**